



## ACTIONS LOCALES (\*)

### SOUTIEN A LA PARENTALITE

**Ecoute téléphonique** pour informer et conseiller les parents et futurs parents



**Groupes de parole favorisant le partage d'expérience**, sur les thématiques de l'allaitement, de la petite enfance, de la scolarité...

**Réunions d'information** dans les maternités

**Publications** : guide de l'adhérent, dossiers thématiques, bulletin départemental

**Réunions entre parents et sorties en famille**

### ENTRAIDE MATERIELLE

**Mise à disposition** (avec faible participation financière) de matériel de puériculture adapté spécifiquement aux multiples

**Bourses aux vêtements et matériel de puériculture adapté aux multiples** pour acheter à moindre coût et vendre ce qui ne sert plus



### PARTENARIATS COMMERCIAUX

Permettant de bénéficier de remises importantes dans le domaine de la petite enfance et des loisirs

**Tarifs préférentiels pour commander** via une centrale d'achat, des couches, du lait infantile, du matériel de puériculture, de la lessive, des produits de toilette ... le tout livré à domicile



## ACTIONS NATIONALES

Les associations départementales sont regroupées au sein de la Fédération « Jumeaux et Plus », **reconnue d'utilité publique par décret du 23 juillet 2003.**

### ACTIONS PRINCIPALES

**Information** des futurs parents, des médias, du corps médical et des différents acteurs de la périnatalité, à propos de la réalité de la vie de nos familles



### Publications

**Un magazine** semestriel à destination de tous les adhérents : le Multi'infos

**Un site internet** [www.jumeaux-et-plus.fr](http://www.jumeaux-et-plus.fr), proposant des dossiers d'information, des témoignages et un forum très actif

**Défense des intérêts** moraux et matériels des familles auprès des institutions et des élus locaux ou nationaux, en œuvrant pour la **reconnaissance des spécificités des familles** dont les enfants sont issus de naissances multiples

**Prévention** de la prématurité et des conséquences qu'elle peut induire



### Soutien d'un comité scientifique :

composé de spécialistes de la gémellité, véritable interface entre les familles et le corps médical, il propose, entre autres, une fois par an, **une journée d'information scientifique sur la gémellité**, accessible à toute personne désireuse de s'informer

## AVANCEES NECESSAIRES

**Auprès des pouvoirs publics**, la Fédération et les associations départementales demandent la reconnaissance :



**Des fatigues induites par cette situation familiale exceptionnelle :**

La systématisation de l'aide à domicile comme moyen de prévention de la prématurité et de la dépression du post-partum

L'alignement du congé parental sur l'entrée effective des enfants à l'école pour répondre aux difficultés d'accès aux modes de garde et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle

La possibilité pour les familles de triplés de bénéficier du congé parental indemnisé de 6 ans sans avoir à abandonner leur emploi au bout de 3 ans

**De la simultanéité des coûts d'éducation induits par l'arrivée de multiples au foyer, de la naissance à la fin de leurs études avec :**

Un abattement systématique sur le quotient familial

Des facilités d'accès aux bourses d'étude et aux résidences universitaires



Si le désir d'enfant est le choix des parents, l'arrivée de multiples ne l'est pas.



(\*) peut varier d'un département à l'autre

Créé en 1979 sous le nom d'ANEPNM, le mouvement **Jumeaux et Plus** est constitué de parents de multiples.

C'est une **association familiale** loi 1901 qui a pour but l'entraide, l'information, l'écoute et la défense des intérêts des parents de jumeaux, triplés et plus afin d'**améliorer** leur quotidien.

La **Fédération Jumeaux et Plus** s'est dotée d'un **comité scientifique** en février 2003 et a été **reconnue d'utilité publique** par décret le 23 juillet 2003.

Elle est présente au sein de l'Union Nationale des Associations Familiales et travaille en relation étroite avec les pouvoirs publics pour faire valoir les spécificités des familles de multiples et leurs besoins.



**C'est**

**80 associations départementales** réparties sur l'ensemble du territoire pour être au plus près de chez vous.

**800 administrateurs départementaux** et **24 administrateurs fédéraux**, tous bénévoles et parents de multiples qui donnent de leur temps pour venir en aide aux familles de multiples.

**14000 familles adhérentes.**

### **Pourquoi pas vous ?**

Toutes les coordonnées des associations départementales Jumeaux et Plus sont disponibles sur notre site internet :

<http://www.jumeaux-et-plus.fr>

ou par téléphone au **01 44 53 06 03**



Cette plaquette a été élaborée grâce au soutien partenarial et financier de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

Votre association départementale

Conseil Ecoute Accompagnement  
Partenariats Soutien Partage  
Information Rencontres

Fédération Jumeaux et Plus reconnue d'utilité publique  
[www.jumeaux-et-plus.fr](http://www.jumeaux-et-plus.fr)